

PARTIE II

Chapitre 15

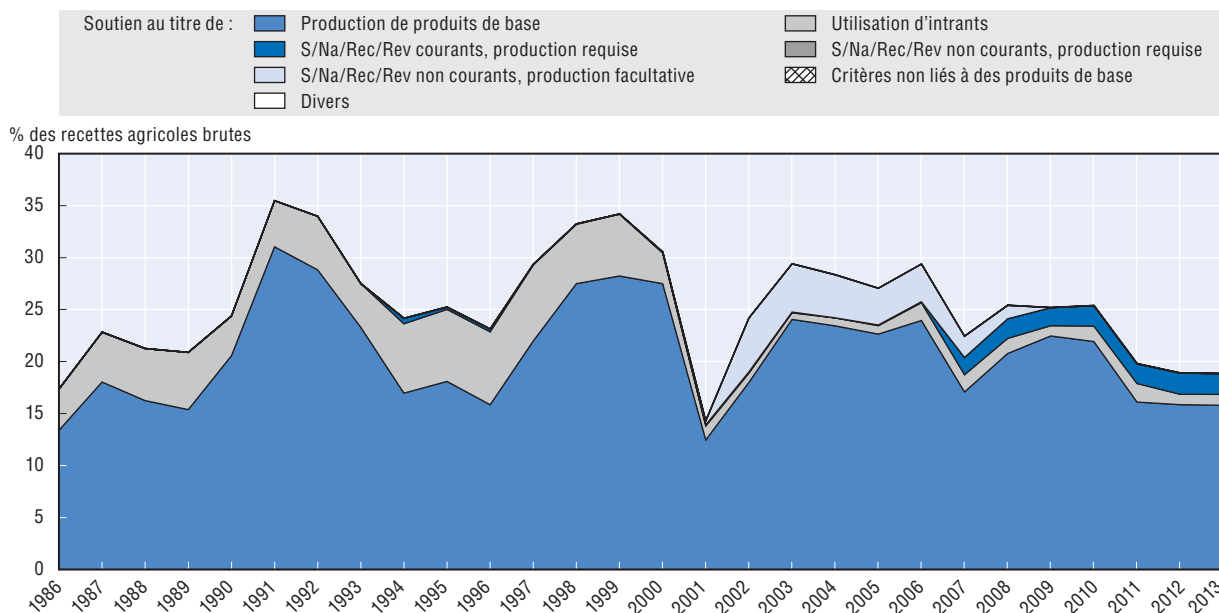
Évolution des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture en Turquie

Le chapitre sur la Turquie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2012-13 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2013-14.


Évaluation de l'évolution des politiques

- Depuis 1986-88, les réformes visant à renforcer l'orientation par le marché ont enregistré des progrès variables. Les paramètres de l'action publique ont été fréquemment modifiés au coup par coup, dans un contexte macroéconomique de forte inflation et d'instabilité des taux de change. La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) en 2011-13 est restée pratiquement inchangée par rapport à 1986-88, avoisinant 20 %, ce qui est supérieur à la moyenne OCDE.
- La Turquie se classe au 7^e rang des principaux producteurs agricoles mondiaux. Toutefois, malgré les progrès remarquables accomplis ces dernières années dans le renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur agricole, il subsiste des possibilités considérables d'améliorer l'efficacité et la productivité, et de développer l'orientation par le marché en réduisant encore le recours aux mesures de soutien pouvant créer le plus de distorsions. En 2011-13, ces mesures représentaient 87 % du soutien total accordé aux agriculteurs.
- Il convient d'accentuer les efforts visant à transformer le reste des entreprises agricoles d'État et les coopératives de vente de produits agricoles ainsi que les associations de coopératives de vente de produits agricoles en de véritables entités commerciales économiquement viables dans des conditions de marché plus concurrentielles.

Graphique 15.1. **Turquie : niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2013**



Source : OCDE (2014), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933112880>

Informations contextuelles

La croissance a repris en 2013, grâce à une montée en flèche des dépenses consacrées aux infrastructures publiques et à la solidité de la consommation privée. L'inflation et le déficit de la balance des opérations courantes demeurent excessivement élevés (respectivement 7.5 % et 7.1 % du PIB). La production agricole, en particulier la production végétale, s'est rapidement développée ces vingt dernières années. En dépit de divers goulets d'étranglement structurels, comme la faible productivité de la main-d'œuvre, la Turquie est, au plan mondial, un important exportateur de produits agricoles et elle est le 7^e producteur agricole mondial.

L'agriculture a vu sa part dans l'emploi reculer de 44.1 % en 1995 à 24.6 % en 2012, tout en restant l'un des secteurs les plus importants en termes d'emploi. La part du secteur dans le PIB (aux prix courants) a diminué, régressant de 11.9 % en 1995 à 8.9 % en 2012. L'agriculture a assuré 9.9 % des exportations, et représenté 5.3 % des importations en 2012. Ses principaux partenaires commerciaux sont l'Union européenne, les États-Unis et le Moyen-Orient.

Tableau 15.1. **Turquie : indicateurs contextuels, 1995, 2012¹**

	1995	2012 ¹
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	228	790
Population (millions)	62	75
Superficie des terres (milliers de km ²)	770	770
Densité de la population (habitants/km ²)	75	95
PIB par tête, PPA (USD)	7 119	18 315
Commerce en % du PIB	12.6	24.6
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	11.9	8.9
Part de l'emploi agricole (%)	44.1	24.6
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	19.9	9.9
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9.9	5.3
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	778	2 522
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	68	74
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	32	26
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	39 493	38 247
Part des terres arables dans la SA (%)	62	54
Part des terres irriguées dans la SA (%)	8	9
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	87	87
Bilan de l'azote, kg/ha	33	31

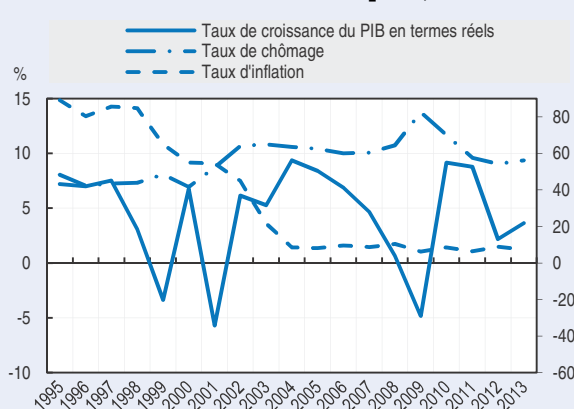
1. Ou dernière année disponible.

Source : OCDE bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933113526>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans l'annexe II.A1.

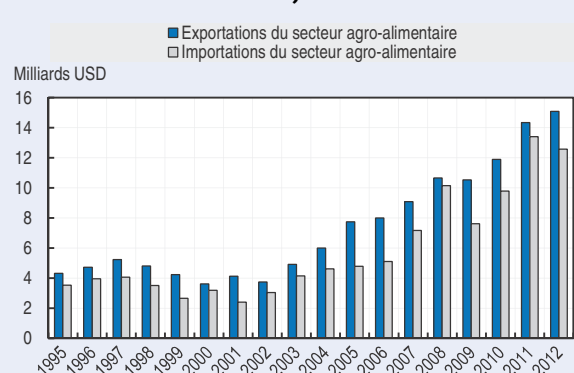
Graphique 15.2. **Turquie : principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2013**




Source : Panorama des statistiques de l'OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00590-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933112899>

Graphique 15.3. **Turquie : commerce agro-alimentaire, 1995-2012**



Source : Base de données ITCS, Statistiques du commerce international par produit.

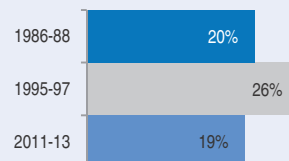
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933112918>

Évolution du soutien à l'agriculture

La Turquie a mis en œuvre une série de réformes ambitieuses depuis la fin des années 90. Toutefois, le niveau de soutien varie d'une année sur l'autre ; il demeure plus élevé que la moyenne de la zone OCDE, et les formes de soutien qui provoquent le plus de distorsions sont prédominantes. Les paiements directs découplés ont été supprimés en 2009, et les paiements au titre de la production de produits de base augmentant depuis lors.

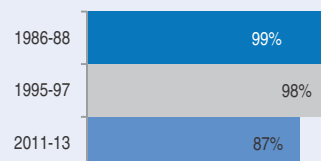
ESP en % des recettes (ESP en %)

En 2013, le soutien aux producteurs est resté inchangé par rapport à 2012, représentant 19 % des recettes brutes des producteurs. Il a diminué d'un point de pourcentage pour s'établir à 19 % en 2011-13, par rapport à 1986-88, et il est supérieur à la moyenne OCDE.



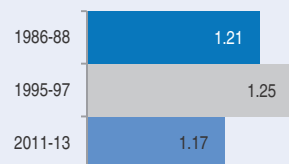
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Alors que les mesures pouvant créer le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentaient presque tout le soutien en 1986-88, elles en représentaient 87 % en 2011-13. En 2013, le soutien au titre de la production des produits de base a augmenté de 9 %.



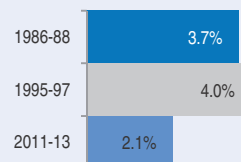
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix perçus par les agriculteurs en 2011-13 étaient supérieurs d'environ 17 % aux prix perçus sur le marché mondial. Ils étaient supérieurs de 21 % en 1986-88.



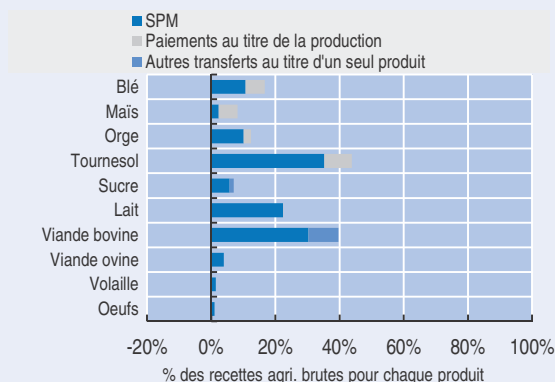
EST en % du PIB

La part du soutien total à l'agriculture dans le PIB en 2011-13 s'établissait à 2.1 %, soit presque un point et demi de pourcentage de moins qu'en 1986-88. L'ESSG a représenté moins de 5 % du soutien total.

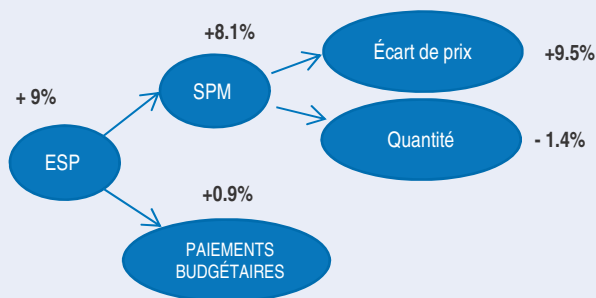


La part des transferts au titre d'un seul produit, en pourcentage des recettes brutes des producteurs, a augmenté, passant de 78 % du soutien aux producteurs en 1986-88 à 87 % en 2011-13. Elle était de 44 % pour le tournesol, de 40 % pour la viande bovine et de 22 % pour le lait.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2011-13



Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2012 à 2013



L'augmentation du niveau de soutien en 2013 s'explique par le creusement de l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (SPM), essentiellement imputable à une hausse des prix à la production pour le lait et le tournesol.

Tableau 15.2. Turquie : estimation du soutien à l'agriculture

Millions TRY

	1986-88	1995-97	2011-13	2011	2012	2013p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	18	2 440	139 614	132 413	138 038	148 391
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	56.5	74.9	60.1	60.3	60.7	59.4
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	15	2 227	108 744	106 755	106 323	113 153
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	4	707	28 326	27 689	27 414	29 876
Soutien au titre de la production des produits de base	3	514	23 566	22 543	23 014	25 141
Soutien des prix du marché ¹	3	505	20 964	20 108	20 278	22 508
Paielements au titre de la production	0	10	2 601	2 434	2 737	2 633
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	1	189	1 859	2 499	1 447	1 630
Utilisation d'intrants variables	1	182	985	568	1 114	1 274
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	6	851	1 909	311	333
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	1	22	22	22	22
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	4	2 901	2 646	2 952	3 105
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	268	249	263	290
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	4	2 633	2 397	2 689	2 815
avec contraintes sur les intrants	0	0	21	16	23	23
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1	1	1	1
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	1	1	1	1
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paielements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	20.5	25.9	19.3	19.8	18.9	19.2
CNP des producteurs (coeff.)	1.21	1.25	1.17	1.19	1.15	1.16
CNS aux producteurs (coeff.)	1.26	1.35	1.24	1.25	1.23	1.24
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)²	0	221	1 372	2 390	163	1 563
Système de connaissances et d'innovation agricoles	0	4	62	34	71	82
Services d'inspection et de contrôle	0	7	91	76	92	105
Développement et entretien des infrastructures	0	1	0	0	0	0
Commercialisation et promotion	0	202	1 219	2 280	0	1 376
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	6	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	7.0	23.6	4.5	7.9	0.6	5.0
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3	-492	-15 642	-18 239	-13 810	-14 877
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3	-493	-15 513	-17 550	-13 770	-15 218
Autres transferts des consommateurs	0	-28	-568	-1 039	-440	-225
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	29	438	350	399	566
ESC en pourcentage (%)	-19.2	-21.3	-14.4	-17.1	-13.0	-13.1
CNP des consommateurs (coeff.)	1.26	1.29	1.17	1.21	1.15	1.16
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.24	1.27	1.17	1.21	1.15	1.15
Estimation du soutien total (EST)	4	928	29 698	30 079	27 577	31 440
Transferts des consommateurs	3	521	16 080	18 589	14 210	15 443
Transferts des contribuables	1	435	14 186	12 529	13 807	16 222
Recettes budgétaires	0	-28	-568	-1 039	-440	-225
EST en pourcentage (% du PIB)	3.7	4.0	2.1	2.3	1.9	2.0
Déflateur du PIB (1986-88=100)	100	13 840	471 190	441 710	471 661	500 198

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien. S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/ Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, l'orge, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, les tomates, le raisin, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les œufs.

2. Les données des ESSG et leur ventilation reposent sur les définitions introduites en 2014. La révision couvre autant que possible l'intégralité de la série temporelle. Les séries des ESSG et les données de l'EST qui en découlent ne sont pas comparables aux séries antérieurement publiées (les détails se trouvent dans l'annexe de la Partie I).

Source : OCDE (2014), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933113545>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action*

Le **9^e Plan de développement** définit les objectifs stratégiques de la politique agricole : assurer la sécurité alimentaire et des aliments, et mettre en place une structure agricole qui soit harmonisée avec celle de l'UE. Le **Plan stratégique** du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage pour 2013-17 définit cinq axes d'action dans le secteur agricole : i) la production agricole et la sécurité des approvisionnements ; ii) la sécurité des aliments ; iii) la protection phytosanitaire et zoonitaire ; iv) l'infrastructure agricole et le développement rural ; et v) le renforcement des capacités institutionnelles.

Les instruments de soutien agricole prévus pour concrétiser les objectifs stratégiques sont notamment les paiements compensatoires, des indemnités, des mesures en faveur de la production animale (pour les cultures fourragères, l'insémination artificielle, les primes laitières, les régions d'élevage sans risque, l'apiculture, la pêche), l'appui à l'assurance récolte, le soutien au développement rural et la mise hors production de terres à des fins écologiques.

Des **droits de douane** à l'importation, complétés par des prix d'achat fixes pour les céréales, le sucre et le tabac, viennent soutenir la production intérieure. Des **subventions à l'exportation** s'appliquent à divers produits, dont les fruits et légumes frais et transformés, les produits alimentaires dérivés, la viande de volaille et les œufs. Des **quotas de production** sont appliqués aux usines de transformation de betterave sucrière.

Des paiements compensatoires (« primes ») sont accordés pour les produits dont l'offre intérieure est insuffisante. Les producteurs d'oléagineux, d'huile d'olive, de coton, de céréales et de thé (depuis 2005) bénéficient de ces paiements. Les producteurs de noix perçoivent des paiements à la surface. Des paiements à la surface sont également accordés pour les cultures fourragères, l'agriculture biologique, les semences certifiées, et l'utilisation de carburants et d'engrais. La taille moyenne des exploitations étant faible, et le revenu agricole moyen assez bas, la plupart des agriculteurs sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

Les **subventions à l'utilisation d'intrants** revêtent essentiellement la forme de bonifications d'intérêts et de paiements destinés à améliorer les races animales et à accroître la capacité de production des exploitations (nivellement des terres, drainage, amélioration et protection des sols, remembrement et recherche et développement par exemple). Diverses réglementations régissent la pollution de l'eau et des sols et assurent la protection des zones humides. Le gouvernement joue un rôle majeur en termes d'**investissement dans les infrastructures**, notamment pour l'irrigation. L'agriculture turque a pour caractéristique d'être globalement organisée en coopératives, cette structure comportant aussi bien des coopératives de production (spécialisées dans l'irrigation et la betterave sucrière par exemple) que des coopératives de crédit et de commercialisation.

Pour diminuer l'instabilité des marchés du lait et de la viande, un programme d'aide à la création de grandes entreprises est mis en œuvre depuis 2009 dans la région du Sud-Est au profit de la production laitière, et un autre depuis 2011 dans la région de l'Est au profit de l'élevage bovin. Les aides allouées à ces entreprises visent à couvrir un certain pourcentage des coûts de construction, d'équipement et d'élevage.

* Pour une analyse détaillée des instruments d'action de la Turquie, voir OCDE (2011), *Évaluation des réformes de la politique agricole en Turquie*.

Le **10^e Plan de développement** (2014-18) a été adopté par le Parlement en juin 2013. Ce plan fixe pour principal objectif aux secteurs agricole et alimentaire de mettre en place un secteur agricole globalement compétitif et respectueux de l'environnement, dont la finalité essentielle est d'assurer à la population une alimentation suffisante et équilibrée. Il met plus particulièrement l'accent sur l'innovation, l'amélioration de la productivité et l'utilisation plus efficace de l'eau en agriculture. Ce plan vise une croissance annuelle de 3.1 % du secteur agricole ; la part de l'emploi agricole dans l'emploi total devrait diminuer, passant de 24.6 % actuellement à 21.9 %, et en 2018 la part du secteur dans le PIB devrait s'établir à 6.8 %.

Évolution des mesures internes, 2013-14

Un « programme de soutien par bassin », qui différencie les cultures ouvrant droit à des paiements compensatoires selon les bassins agricoles, a été soumis au Conseil des Ministres par le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage en avril 2013. En modulant les soutiens budgétaires par récolte selon les régions, le gouvernement vise les objectifs suivants : i) accroître la productivité, la production étant spécialisée en fonction des conditions écologiques ; et ii) modifier la composition des cultures en augmentant la production des produits végétaux importés et en diminuant en parallèle l'offre excédentaire d'autres produits. Trente bassins agricoles ont été établis en 2009 sur la base d'un modèle mis au point par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, qui tient compte des conditions écologiques et des conditions de production.

Chaque agriculteur inscrit au registre national des agriculteurs a reçu une « prime au gazole » de 43 TRY (23 USD) par hectare et une « prime à l'engrais » de 55 TRY (29 USD) par hectare, en moyenne, en 2013. Le soutien aux infrastructures et les projets spécifiques à certaines régions en vue d'améliorer les races bovines sont restés inchangés.

Le **dispositif de subventions à l'assurance**, en place depuis 2006, a été maintenu en 2013. Il est ouvert à tous les producteurs et couvre les cultures, les vergers, les serres, l'élevage de bétail et de volaille, l'apiculture et l'aquaculture. Le gouvernement rembourse 50 % du montant de la prime. À la fin de 2013, le nombre de polices d'assurance s'élevait à 892 000 et le montant des sommes versées à ce titre à 290.4 millions TRY (152 millions USD).

Les agriculteurs peuvent obtenir des **prêts** à des taux préférentiels de la banque agricole Ziraat (TCZB) et des coopératives de crédit agricoles. La bonification est comprise entre 25 % et 100 % du taux de crédit agricole en vigueur de TCZB. La différence entre le taux en vigueur et les taux consentis aux agriculteurs (« pertes de revenu ») est versée par le Trésor à TCZB et aux coopératives de crédit agricole. Les versements du Trésor ont atteint un total de 1 500 millions TRY (788 millions USD) en 2013. Les entreprises et exploitants agricoles peuvent bénéficier de bonifications d'intérêts sur des prêts associés aux activités suivantes : agriculture biologique, bonnes pratiques agricoles, irrigation, élevage et R-D.

S'agissant des **entreprises commerciales agricoles d'État**, la privatisation continue. À la fin de 2013, l'entreprise publique de tabac et de sel a été privatisée. La privatisation de l'entreprise de sucre se poursuit. En 2013, 0.560 million TRY (0.294 million USD) a été versé par le Trésor, au titre de pertes dues aux obligations de service, à l'administration chargée de la privatisation. Parallèlement, en 2013, 927.3 millions TRY (487 millions USD) ont été versés au titre de pertes dues aux obligations de service et 443.3 millions TRY (233 millions USD) de capitaux ont été injectés par le Trésor dans des entreprises agricoles relevant de sa compétence.

En ce qui concerne le **développement rural**, une nouvelle stratégie nationale devrait être établie dans ce domaine en 2014. Le soutien actuel aux projets de développement rural prévoit un

cofinancement des bénéficiaires de façon à mobiliser les ressources du secteur privé. La mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de développement rural au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IPARD) pour 2007-13 se poursuit. Ce programme définit des mesures destinées à permettre à la Turquie de se mettre en cohérence avec la politique de développement rural et la politique agricole commune de l'UE. Le budget total consacré aux programmes de développement rural a augmenté, passant de 240 millions TRY (126 millions USD) en 2012 à près de 480 millions TRY (252 millions USD) en 2013. Dans le cadre du programme IPARD, des études se poursuivent en 2013 sur plusieurs thématiques : « Investir dans la restructuration des entreprises agricoles conformément aux normes de l'Union européenne », « Restructuration la transformation et la commercialisation des produits agricoles, halieutiques et aquacoles conformément aux normes de l'Union européenne » et « Diversifier et renforcer les activités économiques rurales ».

Plusieurs projets sont en cours en vue d'harmoniser la législation nationale avec celles de l'UE, dans le cadre des chapitres des négociations d'adhésion relatifs au développement rural, à la sécurité alimentaire, aux questions vétérinaires et phytosanitaires, et à la pêche.

Évolution des mesures commerciales, 2013-14

Le taux moyen des *droits de douane* sur les produits agricoles s'est établi à 58.9 % en 2013 (58.4 % en 2012). Les droits de douane ont baissé en ce qui concerne l'amidon de blé, les substances pectiques, les pectinates et les pectates, l'extrait de malt, les préparations alimentaires contenant du cacao et du chocolat destinées à des fins médicales, et les chips et biscuits salés utilisés à des fins médicales ; les droits de douane sur l'huile de noix de coco et ses fractions et sur certaines semences ont augmenté.

Les **subventions à l'exportation** des produits agricoles ont été annoncées au Journal officiel en 2013, et appliquées aux exportations effectuées durant l'année civile 2013. En 2013, 16 groupes de produits, sur les 44 éligibles aux termes des engagements souscrits par la Turquie dans le cadre de l'OMC, ont bénéficié de subventions à l'exportation. Ces subventions sont accordées aux exportateurs sous la forme de déductions des sommes qu'ils doivent aux organismes publics, comme les taxes ou les charges sociales, ou de leur facture de télécommunication et d'énergie.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2014 OECD Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Turquie », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2014 : OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2014-18-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.